



CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 11 février 2019

Le 11 février deux mil dix-neuf à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 février 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Présents : Mmes Sirieix, Desplat, Bonnet-Njamkepo. Ms. Royoux, Bourdonnay, Damaz, Verdier.

Absents excusés : M. Dutailly donne pouvoir à Mme Desplat, Mme Gillot donne pouvoir à M. Royoux, M. Quintric donne pouvoir à M. Bourdonnay, M. Dubois donne pouvoir à M. Damaz, M. Challos donne pouvoir à Mme Sirieix.

Absent : M. Herreman.

Mr Bourdonnay est élu secrétaire de séance.

2019 / 08 – ENCAISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le remboursement de la somme de :

- **2 130,54 €** correspondant au versement de la première indemnité sur le sinistre Translocauto contre la barrière devant le café.

Voté à l'unanimité.

CONVENTION SECOMILE

Délibération reportée car il y a des modifications à apporter à la convention.

2019 / 09 – APPEL D'OFFRE ARCHITECTE RENOVATION DE L'EGLISE

Dans le cadre de la protection du Patrimoine, il devient nécessaire de procéder à la rénovation de l'Eglise de Marcilly sur Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre pour la maîtrise d'architecte.

Voté à l'unanimité.

VIDEO PROTECTION

Délibération reportée ; à voir lors de la préparation du budget 2019.

2019 / 10 – RENOUELEMENT CONVENTION BIBLIOTHEQUE ET REGLEMENT INTERIEUR

Après avoir pris connaissance des documents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à signer la convention gestion de la Médiathèque Municipale Jean ROUCH de Marcilly sur Eure.
- Valide le règlement intérieur proposé.

Voté à l'unanimité.

2019 / 11 – FIBRE OPTIQUE – TERRAIN COTE BLANCHE

Dans le cadre de l'installation de la Fibre Optique sur Marcilly sur Eure et de l'implantation des boîtiers nécessaires, la commune doit acquérir un bout d'une parcelle appartenant à un particulier. Pour ce faire, nous devons avoir recours à un géomètre. Le devis du Cabinet Persico s'élève à 960€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à :

- Signer le devis de bornage présenté par le Cabinet Persico,
- Signer l'acte notarié d'achat du terrain.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Problème gestion des salles,
- Stationnement de la pâtisserie le dimanche matin,
- Présentation d'un projet pour la maison communal place de l'Eglise,
- Lotissement Verdier.